

## Liste des mesures « numérique »

Quelques illustrations du « retard » français de l'économie numérique :

- Un poids insuffisant dans la production nationale (6% du PIB contre 13% aux Etats-Unis ;
- Un niveau d'investissement en R&D (0,3 à 0,4% du PIB) deux fois moindre que les Etats-Unis, certains pays nordiques et les nouveaux champions asiatiques ;

Pourtant, un levier de contribution essentiel à la croissance :

- Les TIC ont représenté 60% des gains de productivité enregistrés en France ces 10 dernières années et contribué à 0,4 pt de croissance en moyenne annuelle ;
- Notre différentiel de croissance avec les Etats-Unis de 1,1 pt s'explique à 60% par la moindre contribution de l'économie numérique (soit 0,7 pt), rendant compte d'un manque à gagner sur 2000-05 de 300.000 emplois ;
- Le tiers de ce différentiel de croissance s'explique par une moindre productivité de l'économie numérique en France ; les 2/3 par une « utilisation » moins perforante des NTIC par les secteurs utilisateurs.

### **1. Accélérer le déploiement des infrastructures et l'accès de tous aux services numériques**

*Les infrastructures constituent le levier primordial d'amélioration de la productivité des entreprises et la condition nécessaire du développement des usages par les particuliers*

#### **➔ Mesure 1 / Garantir l'accès à un « socle numérique minimal » pour 2011**

Objectifs : couverture maximale de la population et favoriser la développement des nouvelles offres. Proposer un socle numérique minimal accessible à tous, et ce avant l'extinction de la TV analogique, procédant de la combinaison de plusieurs plateformes et technologies : haut débit fixe (ADSL, câble, WiMax), téléphonie mobile (GSM, UMTS/3G), haut débit mobile (3G), TV numérique (TNT, câble, satellite, ADSL) voire télévision mobile personnelle. Résorber les zones blanches du haut débit grâce au WiMax par un crédit d'impôt temporaire compensant le surcoût d'équipement (coût de l'ordre de 10 M€/an).

#### **➔ Mesure 2 / Préparer dès maintenant l'étape du Très Haut Débit pour tous à l'horizon 2016**

Pour répondre à une demande croissante en débit et de mobilité, commencer dès à présent à mettre en place les infrastructures à la fois fixe (fibre optique) et mobiles (nouvelles technologies type Wimax, 4G, LTE) sur l'ensemble du territoire. Faciliter le déploiement concurrentiel de la fibre optique (mutualisation des travaux, co-investissement entre opérateurs, régulation assurant la neutralité technologique). La Caisse des dépôts doit être chargée de proposer des schémas d'aménagement et de financement des réseaux de fibre optique avec les opérateurs et les collectivités. La région doit devenir le chef de file du développement numérique des territoires.

➔ **Mesure 3 / Réduire les fractures numériques**

Accélérer le taux d'équipement en ordinateurs dans les foyers et TPE/PME (objectif : 75% en 2012) au moyen notamment de donation des PC usagés, de soutiens spécifiques aux étudiants, du micro-crédit social. Renforcer et plus spécialiser l'usage accompagné des Espaces Publiques Numériques. Développer l'apprentissage des TIC à l'école : brevet informatique et Internet conditionnant le passage en 5<sup>ème</sup>, repenser l'équipement des écoles. Mettre en place des actions spécifiques d'apprentissage et d'usage en faveur des seniors dans une société marquée par le vieillissement (formation et accompagnement, téléconsultations médicales, applications domotiques,...).

➔ **Mesure 4 / Assurer la sécurité et la confiance numérique**

Il s'agit de développer les exigences en matière de sécurité informatique tant au niveau de l'administration que du secteur privé. Mettre en place au niveau européen une stratégie d'actions relative à la sécurité (mécanisme commun d'identification numérique, système européen de certification). Au niveau national, faire de la sécurité numérique un enjeu stratégique : renforcer les moyens humains cinq fois moins importants qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne, développement de normes de sécurité, politique de maîtrise nationale de technologies sensibles (authentification, cryptographie, gestion des identités de l'internet des objets).

**2. Unifier et renforcer la gouvernance et lever les sources de rigidités du cadre de régulation**

*L'incarnation de la volonté politique de développement du numérique est essentielle*

➔ **Mesure 5 / Développer le numérique à travers une gouvernance forte, incarnée au plus haut niveau de l'Etat**

Elever le développement numérique au rang d'une priorité nationale et européenne prioritaire servie par une stratégie cohérente et incarnée au plus haut niveau de l'Etat : un ministre d'Etat ou un haut commissaire auprès du Président de la République pilote de la stratégie, une administration regroupant l'essentiel des structures aujourd'hui « éparpillées » dans près d'une vingtaine d'organismes. Des crédits budgétaires identifiés au sens d'une mission interministérielle au sens de la LOLF, laissant la responsabilité de la mise en œuvre sectorielle des stratégies aux ministères.

➔ **Mesure 6 / Utiliser la présidence de l'UE pour lancer un programme coordonné de développement des services du futur notamment par une relance de la normalisation**

L'harmonisation des normes constitue un enjeu stratégique majeur pour préparer les industriels aux technologies et aux offres du futur. L'Europe a pris un certain retard. En particulier, il faudra préparer la téléphonie mobile 4<sup>ème</sup> génération (post-UMTS), de maîtriser l'amont des technologies RFID (« l'internet des objets »), de promouvoir des services en matière de géo-localisation (Galileo), et de favoriser le développement du m-commerce (paiements par mobiles) sur le modèle japonais.

➔ **Mesure 7 / Réformer la gestion des fréquences hertziennes**

Les rigidités bloquant le plein potentiel de l'hertzien devraient être levées. Il faut introduire une valorisation financière (et pas nécessairement un prix à payer par chacun des acteurs) du droit d'usage des fréquences à mettre en rapport aux obligations attachées à leur usage (notamment pour l'audiovisuel), passer en revue tous les 2 ans l'usage des bandes de fréquences, généraliser l'attribution de licences neutres technologiquement, encourager les technologies de type radio cognitive,...

Le débat sur l'utilisation du dividende numérique qui oppose de manière un peu « caricaturale » services audiovisuels (nouvelles chaînes TNT, TVHD, TMP) et services de télécommunications (internet très haut débit mobile dans les zones de faible densité) doit

prendre pleinement en considération les impacts sur la croissance économique, les usages et enjeux de cohésion sociale et territoriale.

Un calendrier pourra être dressé pour la revente du dividende numérique. Enfin, la gouvernance de l'ARCEP et du CSA pourrait être revue, éventuellement au moyen d'une fusion.

#### ➔ **Mesure 10 / Réunir l'ARCEP et le CSA**

Une option de la réunion de l'ARCEP et du CSA se justifie pour trois raisons fondées sur la convergence : i) l'interpénétration presque totale des réseaux et des usages qui conduit les deux autorités à mettre en œuvre les mêmes méthodes d'analyse économique et technique, notamment dans le domaine de la gestion du spectre ; ii) le mode actuel de régulation du CSA (veille sur la diversité culturelle, le pluralisme, respect de quotas, obligation de financement de la création et du cinéma,...) assis aujourd'hui sur les seules fréquences hertziennes trouverait plus son sens et son adaptation s'il était étendu à l'ensemble des modes de distribution des contenus audiovisuels indépendamment du mode de diffusion (hertzien, haut débit mobile, câble,...) ; iii) enfin, la nécessité d'adapter le modèle français de régulation à un marché dont l'évolution associera de plus en plus les entreprises offrant des services de télécommunications, d'audiovisuel ou d'internet. La dualité des deux instances de régulation nuit à la perception, voire à l'efficacité, de leur action, à supposer qu'elle ne devienne pas véritablement conflictuelle. Dans cette option, la réunion CSA-ARCEP distinguerait à l'instar des modèles britannique ou italien, deux fonctions de régulation : i) une fonction de régulation, technique, économique et industrielle adaptée au nouvel environnement de la convergence ; ii) une fonction de régulation portant sur le contenu (éthique, respect de la diversité et de la valeur-ajoutée culturelle, appui à la création,...).

#### ➔ **Mesure 10 / Emanciper l'économie numérique et desserrer certaines contraintes réglementaires**

Les conditions d'accès aux données publiques pourraient être assouplies, l'usage de la signature électronique élargi. La France pourrait prendre le leadership d'une prise de position européenne sur la brevetabilité du logiciel.

### **3. Démultiplier l'efficacité et la productivité des services au public par la numérique**

*Le levier numérique permettra non seulement des gains pour l'administration mais aura également des externalités positives fortes sur l'ensemble de l'économie*

#### ➔ **Mesure 11 / Utiliser pleinement le numérique pour améliorer la performance administrative**

A nom du meilleur service rendu et de la productivité, l'Etat doit s'engager dans de grands projets informatiques mais doit pour cela renforcer ses capacités de maîtrise d'ouvrage et piloter ses projets par leur retour sur investissement. Plusieurs pistes de réflexion pour relancer l'administration électronique :

- la mutualisation du recouvrement des différentes cotisations assises sur les salaires (Acoss-Urssaf - Unedic - voire services des impôts sur le revenu dans l'option d'un prélèvement à la source.
- une « bourse numérique » de l'emploi public pourrait être instaurée, afin d'optimiser la gestion des emplois dans les 3 fonctions publiques.
- conformément aux engagements européens, la France doit réduire en 5 ans 25% du « fardeau administratif » pesant sur les entreprises. Les leviers de la suppression de procédures inutiles, de la simplification et de l'administration électroniques seront essentiels. Les enjeux : un gain de compétitivité pour les entreprises de 0,9 pt du PIB et une économie pour les finances publiques de 4 Md€.
- le « guichet unique » pour les PME/TPE, tant demandé, pourrait prendre la forme d'un interlocuteur numérique.

- l'Etat doit généraliser le traitement centralisé et dématérialisé des factures, et promouvoir plus généralement la dématérialisation qui présente des enjeux d'économies considérables (estimés entre 2 et 3 Md€).

➔ **Mesure 12 / Inscrire l'administration électronique dans un projet de société et une promesse de meilleurs services**

- préparer l'offre de service de l'e-administration 2.0 centrée autour de l'utilisateur et d'une « gestion de la relation client » plus personnalisée ;
- mettre en place un portfolio sécurisé des titres et permis de toute nature
- engager le ministre de la justice sur le terrain du tout numérique
- mettre en place une plate-forme électronique des services à la personne permettant dématérialisation du CESU (Chèque emploi service universel)
- créer une bourse internet des offres et demandes de logement social

➔ **Mesure 13 / Développer des communautés de la connaissance**

- développer une offre culturelle numérique pour répondre aux défis de la démocratisation (sur le modèle de l'INA par exemple)
- audiovisuel extérieur : accroître la visibilité et l'influence de l'audiovisuel extérieur français grâce au numérique
- La France a l'un des taux les plus bas de l'OCDE en matière d'ordinateurs scolaires connectés à l'Internet et ses performances éducatives notamment pour le 1<sup>er</sup> degré sont médiocres. Faire du numérique un levier de modernisation et d'amélioration de la performance de l'éducation nationale : développer le e-learning, mise en ligne des programmes et des contenus pédagogiques sur le modèle de Wikipedia pédagogiques, déploiement généralisé des espaces numériques de travail éducatifs,...
- combler le retard numérique des universités françaises : donner du contenu aux différents projets de campus virtuels, faciliter la mise en réseau entre universités, centres de recherche et pôles de compétitivité ;
- le e-learning ne compte que pour 5% des heures de formation continue (contre plus de 20% aux Etats-Unis et en Espagne pour un coût 40 fois moindre) : Fixer un objectif de 20% qui permettrait à budget constant de former près de 2 millions de salariés supplémentaires.

➔ **Mesure 14 / Placer les TIC sont au cœur de l'amélioration de la performance de notre système de santé**

- permettre au patient, avec le dossier médical personnel (DMP), de devenir acteur de sa santé
- développer la télémédecine, notamment comme début de solution aux déserts médicaux et décloisonner les établissements de santé
- face à la pénurie de médecins généralistes et de personnels paramédicaux, constituer des « maisons de santé virtuelles » fondées sur le partage et la circulation des informations, garant collectivement et non plus individuellement de la continuité des soins vis-à-vis du patient ;

### **3. L'amélioration de la compétitivité des acteurs de l'économie numérique**

➔ **Mesure 15 / Consolider la compétitivité des acteurs de l'économie numérique**

- De fortes réserves émises sur les conclusions du rapport Olivennes publié fin novembre : un dispositif de contrôle des usages (outils de filtrage préventifs ou répressifs) portant atteinte à la liberté et au respect de la vie privée. Plutôt qu'une politique répressive à l'égard des internautes, mettre en œuvre une contribution versée par les FAI (principaux bénéficiaires indirects des échanges de fichiers) aux sociétés de gestion collective des droits d'auteur (type SACEM)
- renforcer les acteurs français (opérateurs et éditeurs de chaînes) pour leur donner les meilleures chances d'être compétitifs dans un marché européen, voire mondial

➔ **Mesure 16 / Doubler l'effort de R&D du secteur de l'économie numérique**

La France est largement distancée par les Etats-Unis et le Japon dans ce domaine. Il convient d'accélérer les synergies universités / centres de recherche / entreprises / pôles de compétitivité

(c'est de là, aux Etats-Unis, que viennent Google et autres). Il convient également de donner un coup d'accélérateur à la R&D dans les TIC, en élargissant le périmètre et l'assiette du Crédit Impôt Recherche aux phases de tests, de validation et études d'optimisation (surcoût estimé de la dépense fiscale de 600 M€ pour l'industrie des TIC avec un effet de levier de près de 2 Md€ sur l'effort de R&D privée).

➔ **Mesure 17 / Appuyer le développement des PME et des initiatives innovantes de l'économie numérique**

- aider les PME et les nouveaux acteurs en s'inspirant des « small business investment companies » (avec cofinancement de l'Etat sous la forme d'obligations garanties ou de titres de participation)
- utiliser le levier des marchés publics : un *small business act* à l'européenne
- promouvoir le développement du logiciel libre comme alternative concurrentielle, facteur d'innovation et d'indépendance par rapport aux logiciels propriétaires

**Conclusion. Impact projeté sur la croissance**

	Investissement TIC 2012	Contribution additionnelle à la croissance 2012	Potentiel annuel moyen de création d'emplois
Remise à niveau des investissements	0,55 % du PIB +3,5 Md€/an	+ 0,5 pt	100.000 / an*
Rattrapage du retard	0,7% du PIB + 6 Md€/an	+1 pt	250.000 / an*

\* dont 2/3 indirects